



L'Alliance des Partis de jeunes pour le climat partis exige une amélioration immédiate des conditions cadres pour des investissements respectueux du climat, ainsi qu'une loi sur le CO2 ambitieuse

La crise du coronavirus a durement frappé la société et l'économie suisse. Le centre de recherche conjoncturelles (KOF) de l'ETH Zurich prévoit une baisse du produit intérieur brut (PIB) de 5,5 % en 2020 et une hausse du chômage, qui pourrait atteindre 4,7 % d'ici la fin de l'année. Il est donc d'autant plus crucial que la politique établisse maintenant les conditions cadres adéquates pour l'avenir.

"Malgré les énormes conséquences négatives, chaque crise offre toujours de nouvelles opportunités", déclare Remo Zuberbühler des JPBD. "Cela nous montre qu'il est possible de repenser les choses : l'acceptation désormais plus large des vidéoconférences, par exemple, a montré que la présence physique n'est pas nécessaire pour chaque réunion".

"Il est maintenant important que nous prenions des mesures ciblées pour rendre notre économie à la fois plus résistante aux crises et plus durable", déclare Valérie Oppliger, des Jeune PEV. Cependant, les injections de liquidités à court terme du gouvernement pour surmonter la crise sont exposées au risque de cimenter les structures existantes. Il est donc crucial que les conditions-cadres à moyen et long terme soient maintenant fixées de manière à ce que les objectifs primordiaux tels que la protection du climat soient atteints.

Nous sommes favorables au renforcement des mesures qui favorisent déjà aujourd'hui une économie écologique en Suisse. "La Suisse a besoin d'une offensive pour l'expansion des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des vieux bâtiments et l'expansion des transports publics dans les zones rurales", déclare Ronja Jansen de la JS. "

"Ce qu'il faut maintenant, c'est une politique d'incitation intelligente pour promouvoir les technologies innovantes telles que les carburants synthétiques pour le transport aérien ou le stockage saisonnier de l'électricité pour une économie neutre sur le plan climatique", déclare Ana Fontes Martins des JVL

"Toutefois, pour que ces investissements soient réalisés de la manière la plus rentable possible, le principe du pollueur payeur est crucial. C'est là que la loi sur le CO2 joue un rôle décisif", déclare Sarah Bünter des JDC. Alors qu'une taxe sur le CO2 de 96 CHF par tonne est déjà payée pour le mazout de chauffage et le gaz naturel, le kérosène, l'essence et le diesel continuent d'être exonérés de cette taxe.

"En plus du principe du pollueur payeur, nous avons besoin de directives contraignantes sur le CO2 pour les nouvelles voitures et le remplacement des systèmes de chauffage afin que les investissements réalisés aujourd'hui ne conduisent pas à de nouvelles émissions pendant plusieurs décennies", rappelle Oleg Gafner des Jeunes Verts.



Nous recommandons au Conseil national et au Conseil des Etats de soutenir les motions minoritaires suivantes dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO2 :

Réduction contraignante des émissions de CO2 en Suisse

Nous voulons montrer l'exemple et assumer notre responsabilité en tant qu'économie hautement développée pour un monde plus durable. La réduction de nos émissions de CO2 sera donc principalement obtenue par des mesures mises en œuvre en Suisse. Nous soutenons donc **l'article 3, alinéa 2, minorité Girod** et **l'article 3, alinéa 2, minorité Vogler** qui exigent des objectifs nationaux respectifs de -39,6% et -37,5% d'ici 2030. En comparaison : la Suède, en tant que pays économiquement comparable à la Suisse, s'est fixé un objectif national beaucoup plus ambitieux : -63% d'ici 2030.

Grâce à notre recherche de pointe, nous disposons des possibilités techniques pour réduire nos émissions de CO2 rapidement et à moindre coût. Un objectif national ambitieux soutient également notre place économique innovante dans l'exportation de technologies propres à l'étranger. L'objectif national doit être atteint exclusivement par des mesures prises en Suisse, et non par un transfert de technologie à l'étranger (**art. 3, al. 5, minorité Bäumle**).

Fixer des limites de CO2 contraignantes pour le remplacement des chauffages

Nous soutenons la proposition du Conseil des Etats selon laquelle les vieux bâtiments dont le système de production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude est remplacé ne devraient pas produire plus de vingt kilos de CO2 provenant de combustibles fossiles par m2 de surface de référence énergétique et par année (**art. 9a**).

Les cantons devraient se fixer des objectifs aussi ambitieux que possible afin qu'aucun nouveau système de chauffage à combustibles fossiles ne soit installé. Zurich et Bâle donnent le bon exemple.

Étendre les études d'impact sur l'environnement pour y inclure l'aspect climatique

Il est essentiel que la protection du climat soit intégrée dans la planification des grands projets d'infrastructure qui ont une durée de vie de plusieurs décennies.

Nous soutenons donc la proposition du Conseil des Etats selon laquelle les installations d'infrastructure qui sont soumises à une étude d'impact sur l'environnement en vertu de l'article 10a de la loi sur la protection de l'environnement (installations soumises à une EIE) devraient limiter les émissions de gaz à effet de serre provenant des travaux préliminaires et de la construction dans la mesure où cela est techniquement et opérationnellement possible.

Empêcher les magouilles des importateurs de voitures

Depuis 2015, les importateurs de voitures ont clairement manqué les objectifs climatiques pour les nouvelles voitures, et au cours des deux dernières années, les émissions de CO2 de ces dernières ont même augmenté. Un autre échec relatif à des objectifs climatiques minerait la crédibilité de notre politique climatique. Il convient donc d'empêcher les magouilles telles que l'octroi de crédits multiples aux voitures électriques (super-crédits) ou la suspension temporaire des valeurs limites (phasing-in) (**art. 16a al. 1, 2, selon le Conseil des Etats**). Nous soutenons également l'introduction d'objectifs intermédiaires annuels (**art. 11, al. 1, minorité Girod**). Ceux-ci devraient nous aider à contrôler la réussite des mesures prises et, si nécessaire, à les adapter rapidement.



Taxe sur les billets d'avion oui, mais de manière juste !

Il est réjouissant de constater que la taxe sur les billets d'avion que nous avons revendiquée dès décembre 2018 réunit désormais une majorité. Il est d'autant plus important que cette taxe soit proportionnellement adaptée aux classes de transport émettant le plus de CO₂, comme la classe affaires et la première classe (**art. 38c al. 1, 1bis, minorité Egger Kurt**). Il n'est pas acceptable que les passagères*ers de la classe affaires paient proportionnellement une taxe sur leur billet inférieure à celle des passagères*ers voyageant en classe économique. Une taxe sur les billets d'avion conduit, grâce à sa redistribution, à des avantages financiers pour les faibles revenus et contribue ainsi à une politique climatique socialement acceptable.

Exiger la divulgation des risques climatiques des flux financiers

Les entreprises et les institutions financières domiciliées en Suisse devraient également assumer leur responsabilité pour un monde durable. Il est important pour nous que cela se fasse de manière transparente, en particulier pour les entreprises et les institutions financières qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 500 millions de francs suisses et qui emploient au moins 500 personnes (**art. 43c : obligation de divulguer les risques climatiques des flux financiers**). Nous faisons confiance à ces grandes entreprises pour qu'elles assument elles-mêmes leur responsabilité mondiale en divulguant leurs risques climatiques et espérons qu'elles coopéreront à la mise en œuvre de nos objectifs climatiques.

Empêcher le PLR et l'UDC de jouer avec le feu sur la loi sur le CO₂

Plusieurs propositions de minorité du PLR et de l'UDC (Wasserfallen, Jauslin, Wobmann, Bourgeois, etc.) veulent par des manoeuvres sur les valeurs limites et les niveaux de taxe saper toute protection climatique efficace et affaiblir la loi sur le CO₂. L'alliance des jeunes pour le climat recommande au Conseil national d'empêcher une nouvelle attaque, comme en décembre 2018, contre la protection climatique et de s'engager pour une loi sur le CO₂ efficace.

Alliance des jeunes pour le climat

JPBD, JDC, JPEV, Jeunes Verts'libéraux, Jeunes Vert-e-s, JS

Contact:

Sarah Bünter, présidente JDC, 079 658 81 18,

Remo Zuberbühler, président JPBD, 079 398 93 91

Valérie Oppliger, Présidente JPEV Suisse romande, 079 334 15 02

Ana Fontes Martins, co-présidente des JVL, 0 77 434 26 34

Oleg Gafner, co-président des Jeunes Verts, 079 956 77 35

Ronja Jansen, présidente JS, 076 675 12 23

Nikolai Orgland, Directeur de campagne alliance des jeunes, 076 407 37 92

